



Références PLANETE 2010

Fiche 8 - Production « Volaille de chair »

Janvier 2011

Réalisée avec le soutien de l'ADEME



Suivi du dossier :

- Solagro : Jean-Luc BOCHU, Charlotte BORDET, Nicolas METAYER
- ADEME : Audrey TREVISIOL, Ophélie TOUCHEMOULIN

Référence à citer :

BORDET A-C., BOCHU J-L., TOUCHEMOULIN O. *Références PLANETE 2010, Fiche 8- Production « Volaille de chair »*. Toulouse : Solagro, 2010, 9 p.

Sommaire

1. Description des exploitations « volaille de chair » de la base « RefPLANETE2010 »	4
2. Résultats de consommation d'énergie primaire et d'émissions de gaz à effet de serre	6
2.1 Energie primaire	6
2.2 Gaz à effet de serre.....	10

Préambule

Le développement important de l'utilisation de l'outil PLANETE en France métropolitaine a permis de mutualiser plus de 3 500 bilans PLANETE. Une analyse spécifique permet de préciser les résultats sur la consommation d'énergie et les émissions de GES des exploitations ayant fait un tel bilan, en confirmant les repères déjà indiqués dans la « Synthèse 2006 des 950 bilans PLANETE », et en produisant des données sur de nouvelles productions, peu ou pas représentées lors de la synthèse 2006.

Différentes valorisations des résultats sont disponibles. La fiche 1 présente globalement la méthode, les exploitations et les résultats globaux. Des fiches par production permettent de présenter plus spécifiquement les résultats des différentes productions : bovin lait, grandes cultures, ovin caprin lait, ovin viande, bovin viande, porc, volailles, vignes, fruits, légumes, production mixte de bovin lait et cultures, etc. Dans la mesure du possible, ces fiches évoquent l'incidence éventuelle de la zone géographique sur les résultats.

Liste des fiches :

Fiche n°1 : Généralités : présentation des exploitations et résultats globaux

Fiche n°2 : Production « Bovin lait strict »

Fiche n°3 : Production « Grandes cultures strict »

Fiche n°4 : Productions « Bovin lait et Cultures »

Fiche n°5 : Productions « Ovin Caprin Lait et cultures »

Fiche n°6 : Production « Viticulture »

Fiche n°7 : Production « Porcs »

Fiche n°8 : Production « Volaille »

Fiche n°9 : Production « Arboriculture »

Fiche n°10 : Production « Bovin viande »

Fiche n°11 : Production « Légumes »

Pour plus de précision sur les types de production, voir la fiche n°1 – Généralités.

Dans cette fiche n°8, **72 exploitations « volaille de chair »** sont analysées.

Les volailles sont les seuls animaux d'élevage présents dans ces exploitations. De nombreuses fois, des cultures de vente sont associées à l'élevage, pour la vente et/ou pour l'autoconsommation.

Dans la base RefPLANETE2010, 317 exploitations élèvent de la volaille.

25 % des élevages de volailles (80 exploitations) sont associés à un élevage bovin lait, 16 % (49 exploitations) à un élevage de vaches allaitantes, 9 % (27 exploitations) à des herbivores viande, 4 % (12 exploitations) à des bovins lait et vaches allaitantes et 3 % (10 exploitations) à un élevage de porcs.

Dans 43 % des cas, l'élevage de volaille est associé à plus de 2 autres élevages.

	Nombre d'exploitations
Présence de volaille de chair parmi les élevages	93
Volaille de chair uniquement	72
Présence de poules pondeuses parmi les élevages	13
Poules pondeuses uniquement	5
Présence de palmipèdes gras parmi les élevages	22
Palmipèdes gras uniquement	12

Tableau 1: Répartition des bilans possédant un élevage avicole

1. Description des exploitations « volaille de chair » de la base « RefPLANETE2010 »

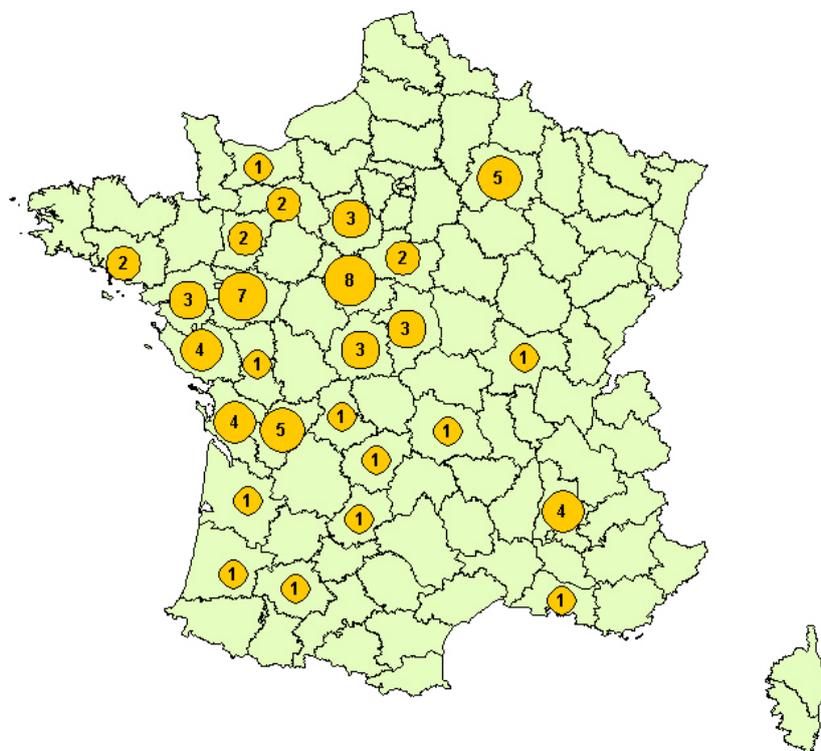


Figure 1 : Répartition des bilans PLANETE en production « volaille de chair » par département

Tableau 2: Répartition des bilans par région

Région	Nombre de bilans
Centre	19
Pays de la Loire	16
Poitou-Charentes	10
Champagne-Ardenne	6
Rhône-Alpes	4
Autres régions <= 3 bilans	17
Total France	72

Les régions les plus représentées par les diagnostics PLANETE dans cette production sont le Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Seuls 4 % des exploitations « volailles de chair » de la base de données PLANETE ont des pratiques d'agriculture biologique.

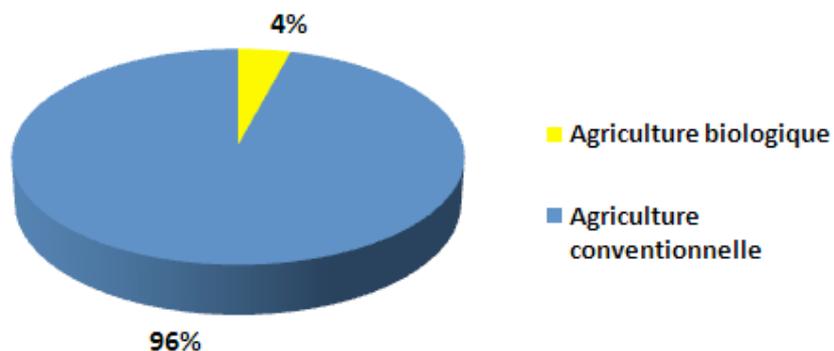


Figure 2 : Répartition des fermes de l'échantillon par pratique (biologique, conventionnelle)

La catégorie « volaille de chair » comprend : les poulettes, poulets label, poulets de chair, pintade label, chapon, dinde chair, canard à rôtir, oie à rôtir.

Tableau 3: Nombre d'exploitations avec les différents élevages avicoles présents et effectifs d'animaux

	Nombre d'exploitations	Effectif moyen de l'élevage mentionné	Plage d'effectifs
Présence de poulettes parmi les élevages	3	59 666	
Poulettes uniquement	1	126 000	18 000- 126 000
Présence de poulets de chair parmi les élevages	28	74 831	
Poulets de chair uniquement	20	60 749	2 000 - 672 000
Présence de poulets label parmi les élevages	30	16 579	
Poulets label uniquement	19	20 647	200 - 75 000
Présence de pintades label parmi les élevages	13	8 176	
Pintades label uniquement	3	5 916	100 - 20 000
Présence de chapons parmi les élevages	3	1 183	
Chapons uniquement	0	/	950 - 1 400
Présence de dindes parmi les élevages	12	27 395	
Dindes uniquement	7	38 405	5 000 - 78 500
Présence de canards parmi les élevages	8	10 525	
Canards uniquement	4	18 450	40 - 30 000
Présence d'oies parmi les élevages	1	45	
Oies uniquement	0	/	45

Sur les 72 exploitations étudiées, 58 cultivent et vendent des céréales et oléo-protéagineux. Parmi les 58 fermes associant cultures de vente et élevage, 31 % (soit 18 exploitations) possèdent une SCOP dédiée à l'autoconsommation par les volailles de chair.

En outre, 12 exploitations sur les 72 ont un atelier unique, celui de la volaille de chair et n'ont pas de surface cultivée sur leur exploitation. 2 exploitations possèdent environ 10 ha chacune de SCOP entièrement dédiés à l'autoconsommation.

La SAU moyenne des exploitations de l'échantillon est de 80 ha. La dispersion de la SAU est cependant très forte avec 20 % des exploitations dont la SAU est inférieure à 10 ha et 20 % des exploitations dont la SAU est supérieure à 140 ha.

Les 13 exploitations volailles strictes sans cultures autoconsommées ont une SAU moyenne de 2,3 ha. Les 3 exploitations volailles strictes avec céréales autoconsommées une SAU moyenne de 22 ha. Les 56 exploitations volailles + cultures de vente ont une SAU moyenne de 96 ha.

En moyenne, 128 227 animaux sont vendus pour une quantité vendue de **320 tonnes de viande avicole par an**.

2. Résultats de consommation d'énergie primaire et d'émissions de gaz à effet de serre

Les résultats seront exprimés uniquement par unité produite (tonne de viande vive) et non à l'hectare car l'échantillon renferme à la fois des systèmes sans surfaces (hors-sol) et avec surfaces (autoconsommation de céréales).

2.1 Energie primaire

Contrairement aux émissions de GES, les consommations d'énergie peuvent être affectées par atelier présent sur la ferme.

Nous avons choisi de ne présenter ici que les **consommations de l'atelier « volaille de chair »** qui comprend aussi pour les exploitations concernées, l'énergie dépensée pour produire les cultures autoconsommées.

Les valeurs de consommation énergétique par tonne de viande sont obtenues après affectation de la consommation d'énergie par atelier de production animale et de culture de vente.

L'utilisateur a l'opportunité dans PLANETE d'affecter les consommations d'énergie des ateliers par poste au plus près de la réalité. Si cela a été fait, nous prenons en compte ces clés de répartition.

Quand cela n'est pas spécifié, l'affectation par atelier est faite sur la base de :

- la proportion de surface selon la destination (% SAUA et % SAUC) pour le fioul carburant, l'électricité, la fertilisation, le matériel, les bâtiments, les phytosanitaires, les semences ;
- et les achats d'aliments du bétail et les « autres achats » étant affectés à l'atelier production animale.

Ce mode d'affectation a été choisi pour sa simplicité, compte tenu de la variabilité des ratios spécifiques aux productions (consommation par porc, par tvv¹, par tMS, par ha...).

Pour présenter les résultats, un tri a été réalisé sur les consommations énergétiques des exploitations (en MJ/tvv), afin de distinguer :

- un **quart inférieur** de l'échantillon, où l'on retrouve les exploitations **les plus économes en énergie**. 10 % des fermes de ce quart ont été supprimés pour éliminer les extrêmes ;
- un **quart supérieur** de l'échantillon, où l'on retrouve les exploitations **les moins économes en énergie** (ou énergivores). 10 % des fermes de ce quart ont été supprimés pour éliminer les extrêmes.

Les ateliers « volaille de chair » consomment en moyenne **11 950 MJ/tvv soit 335 EQF/tvv**. Ces consommations sont cependant très variables, entre 9 400 et 26 000 MJ/tvv.

¹ tvv : tonnes de viande vive.

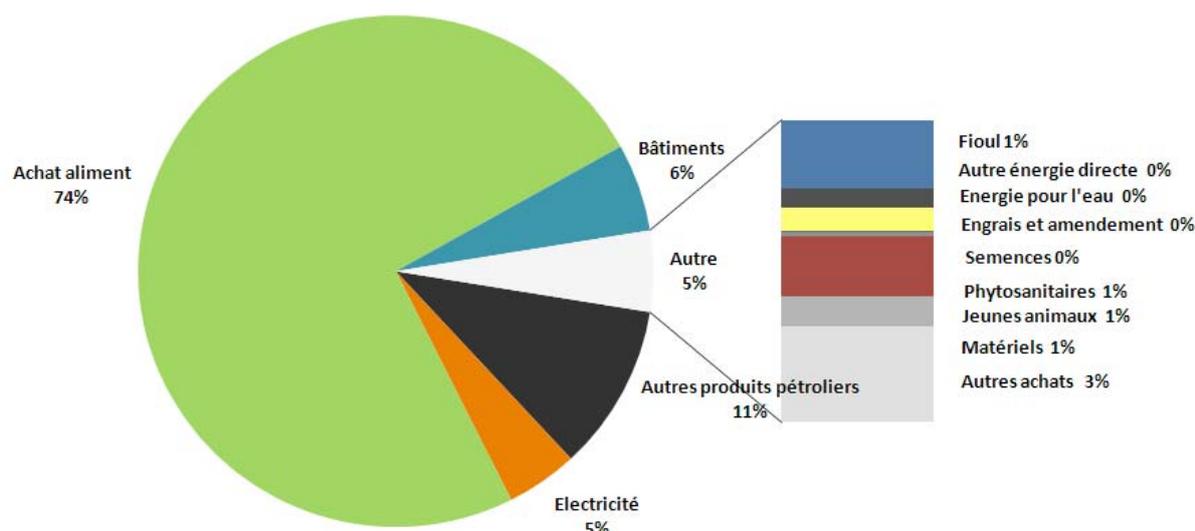
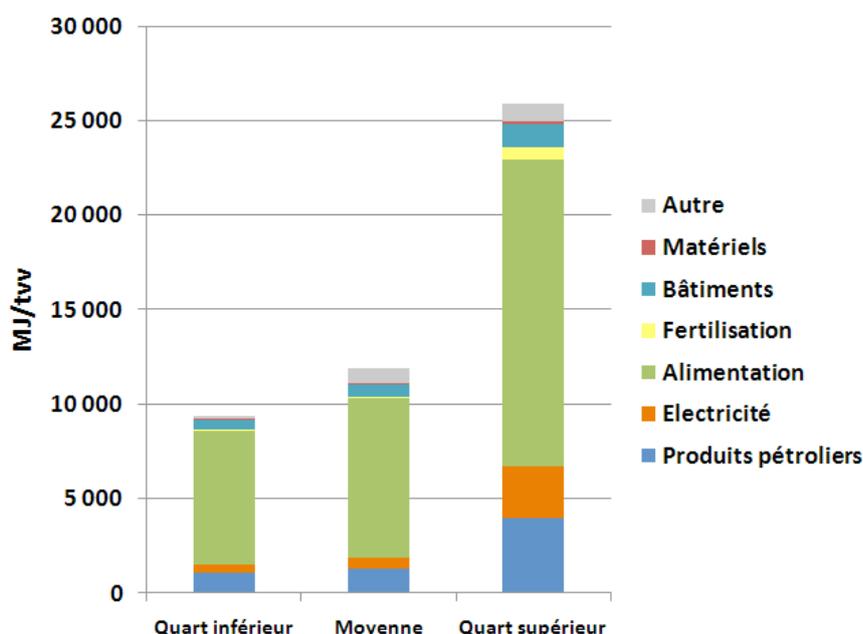


Figure 3 : Répartition de la consommation d'énergie moyenne par poste des ateliers « volaille de chair »

Les exploitations « volaille de chair » de l'échantillon vendent en moyenne 320 t de viande. Elles emploient en moyenne 2 UTH. Pour l'alimentation du cheptel, 91 % des concentrés sont achetés.

L'achat des aliments représente 74 % des consommations énergétiques de l'atelier. Les deux autres postes les plus consommateurs sont situés assez loin derrière. Les **produits pétroliers autres que le fioul** constituent 11 % de la consommation totale d'énergie. A noter que 60 élevages sur 72 utilisent du gaz propane/butane pour le chauffage de leurs bâtiments d'élevage, avec une consommation moyenne de 12 322 kg par exploitation.



Le 3^{ème} poste le plus consommateur sont les **bâtiments d'élevage** qui représentent 6 % de la consommation d'énergie totale.

Les ateliers énergivores (quart supérieur) consomment presque 3 fois plus que les économes. Ils consomment davantage d'énergie pour les aliments, l'électricité et pour les produits pétroliers.

Figure 4 : Répartition de la consommation d'énergie moyenne par poste des ateliers « volaille de chair » et consommation moyenne des quarts inférieur et supérieur.

La différence de consommation entre les quarts peut s'expliquer par le type d'élevage présent. En effet, les économes élèvent principalement des poulets de chair (9 élevages sur 15) tandis que les plus consommateurs élèvent 9 fois sur 15 des poulets label.

Le poulet label reste davantage de temps sur l'exploitation et sa croissance est moins « rentabilisée » que celle du poulet de chair traditionnel. Le poulet label aura besoin de 5 kg de concentrés pour produire 1 kg de viande là où le poulet label aura besoin de 2 kg seulement.

Le quart inférieur rassemble des élevages de gros effectifs animaux avec une production conséquente (620 t de viande vendue en moyenne par exploitation). La quasi-totalité des concentrés est achetée et il n'y a presque pas de surface associée à l'atelier pour la production de céréales autoconsommées ou pour le parcours.

A contrario, le quart supérieur est constitué d'élevages avec des effectifs plus faibles et une production 9 fois inférieure à celle des exploitations du quart inférieur (68 t de viande vendue). Il y a davantage de concentrés produits sur l'exploitation et la surface associée à l'atelier est de 15 ha en moyenne, ce qui s'explique par le besoin de surface de parcours des élevages labellisés.

Même si les marges de progrès sont à relativiser aux vues des différences de type d'élevage entre les quarts, on note une très forte différence entre les quarts au niveau de l'achat d'aliment : 9 147 MJ/tvv peuvent être économisés entre les consommateurs et les économes. Ceci représente 35 % de la consommation actuelle des énergivores.

La réduction des consommations de gaz peut atteindre une économie de 2 019 MJ/tvv. L'électricité constitue le 3^{ème} poste sur lequel on peut économiser de l'énergie, jusqu'à 1 813 MJ/tvv.

Tableau 4: Récapitulatif des caractéristiques et des consommations énergétiques des ateliers « volaille de chair »

	Quart inférieur		Moyenne		Quart supérieur	
Nombre de fermes	15		71		15	
% de fermes biologiques	0%		4%		13%	
Caractéristiques des exploitations	<i>tri réalisé sur les MJ /tvv</i>					
Surface associée à l'atelier volaille (ha)	4		7		15	
Main d'œuvre (UTH)	2		2		2	
UGB Volailles	1 542		1 168		572	
	Effectif	Nb EA	Effectif	Nb EA	Effectif	Nb EA
Poulettes		0	59 667	3	72 000	2
Poulets de chair	76 856	9	75 825	27	23 333	3
poulets label	42 163	4	16 579	30	8 557	9
Pintades label		0	8 177	13	8 687	4
Chapons	1 200	1	1 183	3		0
Dindes de chair	36 079	3	27 395	12		0
Canards à rôtir		0	10 525	8	15 900	2
Oies à rôtir		0	45	1		0
% concentrés achetés	94%		91%		81%	
Quantité de concentrés (kg)/kgvv	2		2,2		5	
SCOP autoconsommée (ha)	2		4		11	
Viande vendue (t viande vive)	622		320		68	
Consommations d'énergie des exploitations						
Etendue des consommations (MJ/tvv)	7 470 - 11 470		4 000 - 52 400		20 030 - 45 160	
Moyenne des consommations (MJ/ tvv)	9 427		11 943		25 922	
<i>Moyenne des consommations (MJ/ ha SAUA)</i>	1 570 149		466 953		115 057	
ALIMENTATION (MJ/tvv)	7 127		8 472		16 274	
PRODUITS PETROLIERS (MJ /tvv)	1 078		1 335		3 951	
ELECTRICITE (MJ/tvv)	449		552		2 776	
FERTILISATION (MJ/tvv)	19		44		645	
AUTRES (MJ/tvv)	754		1 540		2 276	

2.2 Gaz à effet de serre

Le tableur PLANETE ne permet pas de dissocier facilement les émissions de GES d'une exploitation mixte en deux ateliers, viande et cultures. Nous n'avons pas voulu affecter les émissions de CH₄ et N₂O qui doivent être imputées à l'atelier élevage, au titre des effluents émis, ou à l'atelier cultures au titre de la fabrication des éléments fertilisants NPK. De même pour les autres intrants de l'exploitation tels que les bâtiments, les matériels, etc. qui engendrent du CO₂ principalement. C'est une des limites de la présente analyse.

Les émissions moyennes de GES des exploitations « volaille de chair » s'élèvent à **1,3 teqCO₂²/tvv.**

Les émissions de N₂O sont prépondérantes (45 %), suivies par celles de CO₂ (40 %) et de CH₄ (15 %).

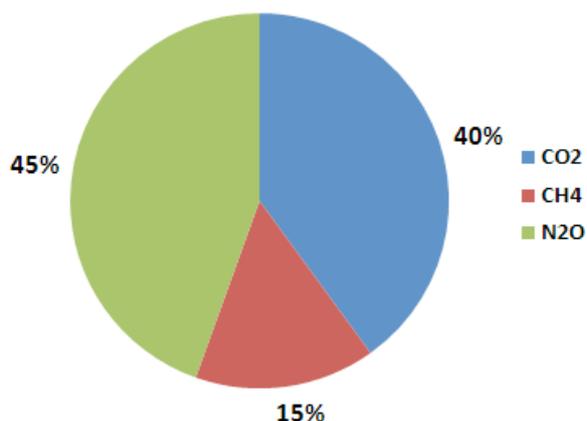


Figure 5 : Emission de gaz à effet de serre

Dans les autres productions animales, le CO₂ est un gaz minoritaire par rapport aux émissions de CH₄. Ce n'est pas le cas pour la production de viande de volaille.

² teqCO₂ : tonnes équivalent CO₂. Les émissions totales de GES comprennent les émissions directes et indirectes de CO₂, CH₄ et N₂O. Les émissions totales de GES des exploitations, exprimées en eqCO₂ cumulent ces 3 gaz avec leur coefficient d'équivalence CO₂ (issus du rapport du GIEC 2007) : 1 tonne de CH₄ équivaut à 25 tonnes de CO₂ et 1 tonne de N₂O équivaut à 298 tonnes de CO₂.